



# LetkoBrosseau

**Letko Brosseau Fonds RER d'obligations**  
**Letko Brosseau RSP Bond Fund**

---

## **ÉTATS FINANCIERS ANNUELS**

31 DÉCEMBRE 2025 ET 2024  
(en dollars canadiens)



---

## Table des matières

Rapport des auditeurs indépendants	1
États de la situation financière	3
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4
États du résultat global	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
Inventaire du portefeuille de placements	7
Notes afférentes aux états financiers annuels	11

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux porteurs de parts de  
Letko Brosseau Fonds RER d'obligations /  
Letko Brosseau RSP Bond Fund

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Letko Brosseau Fonds RER d'obligations / Letko Brosseau RSP Bond Fund (ci-après « le Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2025 et 2024 et les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, les états du résultat global et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables, et l'inventaire du portefeuille de placements au 31 décembre 2025.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2025 et 2024 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 27 mars 2026

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A126944



	2025	2024
	\$	\$
<b>Actif courant</b>		
Encaisse	11 130	28 684
Placements	64 666 516	51 385 706
Intérêts et autres montants à recevoir	350 969	313 665
	<b>65 028 615</b>	<b>51 728 055</b>
<b>Passif courant</b>		
Charges à payer	17 733	17 422
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>65 010 882</b>	<b>51 710 633</b>

**Informations additionnelles**

<b>Nombre de parts rachetables en circulation (note 5)</b>	6 909 471	5 542 856
<b>Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 6)</b>	9,4090 \$	9,3292 \$

Approuvé par le conseil d'administration de Letko, Brosseau & Associés Inc., Gérant du Fonds

Daniel Brosseau, administrateur



	2025	2024
	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice</b>	51 710 633	39 994 698
<b>Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	2 216 024	2 368 863
<b>Opérations sur les parts rachetables</b>		
Produit de l'émission	14 564 634	12 339 025
Réinvestissement des distributions	1 836 438	1 519 454
Rachat	(3 480 409)	(2 991 953)
	12 920 663	10 866 526
<b>Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables (note 6)</b>		
Revenu net de placements	(1 836 438)	(1 519 454)
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice</b>	65 010 882	51 710 633



	2025	2024
	\$	\$
<b>Revenus de placements</b>		
Revenus nets d'intérêts à des fins de distribution	1 828 155	1 520 412
Revenus nets de prêts de titres (note 8)	11 907	11 247
Gain net réalisé (perte nette réalisée) à la vente de placements	(520 903)	(267 780)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	924 170	1 129 632
	<b>2 243 329</b>	<b>2 393 511</b>
<b>Charges</b>		
Honoraires du fiduciaire (note 9)	9 157	10 388
Honoraires professionnels	14 087	13 455
Droits de dépôt	4 061	805
	<b>27 305</b>	<b>24 648</b>
<b>Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>2 216 024</b>	<b>2 368 863</b>
<b>Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)</b>	<b>0,3831</b>	<b>0,5050</b>



	2025	2024
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 216 024	2 368 863
Ajustements ou variations au titre des éléments suivants :		
Perte nette réalisée (gain net réalisé) à la vente de placements	520 903	267 780
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente des placements	(924 170)	(1 129 632)
Intérêts et autres montants à recevoir	(37 304)	(76 029)
Charges à payer	311	392
Produit tiré de la vente ou à l'échéance de placements	23 999 738	17 359 790
Achats de placements	(36 877 281)	(28 129 863)
	<u>(11 101 779)</u>	<u>(9 338 699)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produit de l'émission de parts rachetables	14 564 634	12 339 025
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(3 480 409)	(2 992 953)
	<u>11 084 225</u>	<u>9 346 072</u>
<b>Variation de l'encaisse</b>	(17 554)	7 373
Encaisse au début de l'exercice	28 684	21 311
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<u>11 130</u>	<u>28 684</u>
<b>Informations additionnelles</b>		
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :</b>		
Intérêts reçus	1 790 861 \$	1 444 432 \$
Intérêts payés	10 \$	49 \$



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Obligations gouvernementales canadiennes</b>			
<b>Gouvernements provinciaux et sociétés d'État</b>			
British Columbia Investment Management Corporation			
4,900 %, 2033-06-02	1 555 000	1 549 407	1 687 036
CPPIB Capital			
3,250 %, 2028-03-08	900 000	899 532	909 610
1,950 %, 2029-09-30	1 740 000	1 543 599	1 677 769
Financière CDP			
3,700 %, 2028-03-08	975 000	996 645	993 587
3,950 %, 2029-09-01	775 000	761 830	799 886
4,200 %, 2030-12-02	1 935 000	2 030 230	2 019 887
New Brunswick F-M Project			
6,470 %, 2027-11-30	6 056	6 952	6 275
Obligations à rendement réel du Gouvernement Canadien			
2,973 %, 2041-12-01	385 000	563 014	592 143
2,145 %, 2044-12-01	425 000	553 512	577 729
Ontario Hydro Energy			
8,250 %, 2026-06-22	375 000	518 027	385 249
Ontario Teachers' Finance Trust			
1,100 %, 2027-10-19	575 000	542 800	559 132
4,450 %, 2032-06-02	2 200 000	2 221 630	2 322 173
Province de la Colombie-Britannique			
4,150 %, 2034-06-18	605 000	591 654	624 863
Province de la Nouvelle-Écosse			
2,000 %, 2030-09-01	2 075 000	1 970 835	1 975 653
2,400 %, 2031-12-01	2 085 000	1 975 538	1 981 912
Province de l'Alberta			
2,550 %, 2027-06-01	500 000	514 250	500 111
Province de l'Ontario			
2,600 %, 2027-06-02	1 430 000	1 493 877	1 431 273
2,700 %, 2029-06-02	4 100 000	4 053 015	4 071 669
2,150 %, 2031-06-02	1 000 000	915 400	947 044
5,850 %, 2033-03-08	900 000	988 560	1 031 906
3,650 %, 2033-06-02	2 125 000	1 981 563	2 143 685
4,150 %, 2034-06-02	1 205 000	1 180 900	1 246 654
Province de Terre-Neuve-et-Labrador			
3,000 %, 2026-06-02	1 000 000	1 081 382	1 002 763
Province du Manitoba			
2,750 %, 2029-06-02	2 500 000	2 470 350	2 486 067
2,050 %, 2031-06-02	550 000	500 390	517 522
4,250 %, 2034-06-02	800 000	792 552	831 279
Province du Nouveau-Brunswick			
2,600 %, 2026-08-14	170 000	180 297	170 267
2,350 %, 2027-08-14	310 000	301 648	308 936
3,950 %, 2032-08-14	400 000	388 856	412 211
PSP Capital			
2,600 %, 2032-03-01	2 435 000	2 093 759	2 332 289
4,150 %, 2033-06-01	4 140 000	4 105 281	4 301 098
		39 767 285	40 847 678

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Obligations gouvernementales canadiennes (suite)</b>			
<b>Municipalités et institutions parapubliques</b>			
Municipal Finance Authority of British Columbia			
3,350 %, 2027-06-01	100 000	99 840	101 070
2,550 %, 2029-10-09	510 000	494 226	501 732
Municipalité régionale de Peel			
2,300 %, 2026-11-02	125 000	121 208	124 917
Municipalité régionale de York			
2,500 %, 2026-06-02	150 000	147 942	150 120
2,650 %, 2029-04-18	510 000	498 066	504 936
Toronto Hydro Corporation			
2,430 %, 2029-12-11	310 000	276 772	303 115
Ville de Montréal			
4,250 %, 2032-12-01	200 000	206 800	207 779
		1 844 854	1 893 669
<b>Total des obligations gouvernementales canadiennes</b>		<b>41 612 139</b>	<b>42 741 347</b>
<b>Obligations de sociétés</b>			
407 International			
4,220 %, 2028-02-14	250 000	249 923	255 193
AltaGas			
2,075 %, 2028-05-30	225 000	195 975	219 230
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto			
6,450 %, 2029-07-30	2 284	2 498	2 437
Banque Canadienne Impériale de Commerce			
5,500 %, 2028-01-14	675 000	691 335	705 876
3,800 %, 2030-12-10	200 000	200 100	202 208
Banque de la Nouvelle-Écosse			
2,620 %, 2026-12-02	180 000	194 629	180 156
3,100 %, 2028-02-02	525 000	496 204	525 819
Banque de Montréal			
2,700 %, 2026-12-09	180 000	195 647	180 269
3,190 %, 2028-03-01	525 000	498 015	526 726
Banque Nationale du Canada			
5,023 %, 2029-02-01	470 000	493 547	494 256
3,441 %, 2031-10-21	200 000	197 000	198 070
Banque Royale du Canada			
1,833 %, 2028-07-31	265 000	251 618	258 268
3,985 %, 2031-07-22	385 000	389 659	391 358
4,464 %, 2035-10-17	150 000	150 360	153 621
Banque Toronto-Dominion			
5,491 %, 2028-09-08	235 000	250 416	248 624
4,680 %, 2029-01-08	500 000	489 000	520 300
Bell Canada			
1,650 %, 2027-08-16	100 000	99 980	98 293
2,200 %, 2028-05-29	550 000	491 150	539 890

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Obligations de sociétés (suite)</b>			
Capital Power Corporation 3,147 %, 2032-10-01	525 000	489 563	490 539
Enbridge Gas 2,880 %, 2027-11-22	100 000	95 109	100 018
2,370 %, 2029-08-09	550 000	495 336	535 277
2,990 %, 2029-10-03	415 000	400 268	409 084
Enbridge Pipelines 3,520 %, 2029-02-22	215 000	199 155	216 237
Financière Sun Life 2,580 %, 2032-05-10	400 000	368 568	397 600
4,780 %, 2034-08-10	145 000	150 583	150 931
5,500 %, 2035-07-04	150 000	149 846	160 789
Fortis 4,431 %, 2029-05-31	500 000	498 625	515 970
Hydro One 3,930 %, 2029-11-30	250 000	247 905	256 133
RioCan Fond de placement immobilier 5,611 %, 2027-10-06	300 000	299 976	311 372
2,829 %, 2028-11-08	200 000	196 480	196 720
5,470 %, 2030-03-01	475 000	501 125	500 949
Rogers Communications 3,650 %, 2027-03-31	260 000	249 062	261 628
4,400 %, 2028-11-02	385 000	391 853	395 080
3,250 %, 2029-05-01	25 000	23 173	24 865
SmartCentres Real Estate Investment Trust 3,192 %, 2027-06-11	530 000	525 613	530 236
Société Financière Manuvie 5,409 %, 2033-03-10	200 000	198 040	208 878
5,054 %, 2034-02-23	525 000	547 855	548 819
Telus Corporation 2,350 %, 2028-01-27	250 000	249 313	246 305
3,300 %, 2029-05-02	500 000	493 200	499 309
5,000 %, 2029-09-13	250 000	247 125	262 083
TransCanada PipeLines 4,350 %, 2026-05-12	500 000	494 125	502 185
<b>Total des obligations de sociétés</b>		13 048 954	13 421 601
<b>Total des obligations</b>		54 661 093	56 162 948
<b>Titres de marché monétaire</b>			
Bons du Trésor de l'Ontario 2026-02-11	120 000	119 344	119 344
2026-03-11	70 000	69 616	69 616
Bons du Trésor du Manitoba 2026-02-25	1 800 000	1 790 262	1 790 262

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Titres de marché monétaire (suite)</b>			
Bons du Trésor du Nouveau-Brunswick			
2026-02-12	210 000	208 889	208 889
Bons du Trésor du Québec			
2026-01-09	450 000	447 302	447 302
2026-01-30	10 000	9 947	9 947
2026-02-06	20 000	19 893	19 893
2026-02-20	2 180 000	2 167 945	2 167 945
2026-02-27	610 000	606 773	606 773
2026-03-06	715 000	711 218	711 218
2026-03-13	565 000	561 966	561 966
2026-03-20	835 000	830 549	830 549
Province de la Colombie-Britannique, billets			
2026-03-03	80 000	79 561	79 561
2026-03-12	10 000	9 922	9 922
Province de la Saskatchewan, billets			
2026-02-03	20 000	19 890	19 890
2026-03-19	20 000	19 896	19 896
Province de l'Île-du-Prince-Édouard, billets			
2026-01-20	300 000	298 464	298 464
2026-02-03	515 000	512 234	512 234
2026-02-17	20 000	19 897	19 897
<b>Total des titres de marché monétaire</b>		<b>8 503 568</b>	<b>8 503 568</b>
<b>Total des placements</b>		<b>63 164 661</b>	<b>64 666 516</b>



## 1. Établissement du fonds

Letko Brosseau Fonds RER d'obligations / Letko Brosseau RSP Bond Fund (le « Fonds ») est une fiducie à participation unitaire privée constituée par une convention de fiducie établie le 30 novembre 2004 et ses amendements connexes, et régie par les lois de la province de l'Ontario. Son siège social est situé au 155 Wellington Street West, Toronto, Ontario, Canada, M5V 3L3.

La convention de fiducie désigne Fiducie RBC Services aux investisseurs en tant que fiduciaire du Fonds, gardien de valeurs et agent chargé de la tenue des registres (le « Fiduciaire ») et Letko, Brosseau & Associés Inc. en tant que gérant du Fonds (le « Gérant »).

## 2. Base de présentation

Les états financiers, dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar canadien, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, connues sous l'abréviation et ci-après nommées « normes IFRS de comptabilité » publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et sont conformes aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »).

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du Gérant le 27 mars 2026.

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur.

## 3. Informations significatives sur les méthodes comptables

### Instruments financiers

#### Classification

Le Fonds classe ses actifs financiers en fonction du modèle économique du Fonds en ce qui a trait à la gestion des actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels s'y rattachant. En s'appuyant sur l'objectif du Fonds de générer une croissance du capital à long terme, et sur la gestion et l'évaluation du rendement du portefeuille sur la base de la juste valeur, le Fonds applique le modèle économique exigeant que son portefeuille, qui inclut les placements, soit classé à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les autres actifs et passifs présentés dans les états de la situation financière sont des actifs financiers et des passifs financiers et sont classés au coût amorti. Les parts rachetables sont classées comme passifs financiers, car elles comportent une obligation contractuelle pour le Fonds de les racheter contre des espèces ou un autre actif financier à la demande du détenteur de parts. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est évalué à la valeur liquidative, comme décrit à la note 6.

#### Comptabilisation et évaluation

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les achats et ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction. Subséquemment à la comptabilisation initiale, les placements sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur sont constatés aux états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date à laquelle ils sont créés et ils sont subséquemment évalués au coût amorti.

Les coûts de transactions de portefeuille engagés par le Fonds lors de l'achat et de la vente des placements sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.



### 3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

#### Instruments financiers (suite)

##### Juste valeur

La juste valeur des placements du Fonds négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant le cours de clôture des marchés à la date des états financiers. Selon le cas, le cours de clôture est obtenu d'une bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié ou de courtiers en valeurs mobilières indépendants et reconnus. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'intervalle entre le cours acheteur et le cours vendeur à la date des états financiers, le Gérant et le Fiduciaire déterminent le prix, compris dans cet intervalle, qui est le plus représentatif de la juste valeur, en tenant compte des faits et circonstances applicables. Les parts de fonds d'investissement détenues par le Fonds qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs sont évaluées à la juste valeur sur la base de leur valeur liquidative telle que déterminée par leur fiduciaire.

Les méthodes comptables utilisées pour évaluer les placements sont identiques à celles utilisées pour déterminer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts.

Des informations sur le niveau de fiabilité de l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers sont présentées à la note 12. Le transfert d'un actif financier d'un niveau à un autre est effectué au moment où surviennent les événements ou circonstances le justifiant.

##### Dépréciation d'actifs financiers

Le Fonds comptabilise une provision pour pertes attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti. Le Fonds applique l'approche simplifiée pour provisionner les pertes attendues prescrite par la norme IFRS 9, qui exige l'utilisation d'une provision pour pertes attendues sur la durée de vie de tous les actifs évalués au coût amorti. Les pertes de valeur sur les actifs financiers évalués au coût amorti, le cas échéant, sont comptabilisées dans les états du résultat global.

##### Constatation des revenus

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les revenus d'intérêts à des fins de distribution sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Le Fonds n'amortit pas les primes payées et escomptes reçus à l'achat des titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro qui sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus de prêts de titres sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes réalisés à la vente de placements sont comptabilisés à la date de transaction et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

##### Conversion des devises

Les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur aux dates de transactions. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les écarts de conversion des devises sont constatés aux états du résultat global.

##### Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Cette variation, présentée aux états du résultat global, représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sur le nombre moyen de parts rachetables en circulation pendant l'exercice.

##### Utilisation d'estimations, jugements et hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité exige du Gérant qu'il exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables, procède à des estimations et établit des hypothèses concernant les événements futurs. Le paragraphe suivant présente une analyse des jugements et estimations comptables les plus significatifs établis par le Gérant aux fins de la préparation des états financiers.



### 3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

#### Utilisation d'estimations, jugements et hypothèses (suite)

##### Entité d'investissement

Le Gérant a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement conformément à IFRS 10, États financiers consolidés. Par conséquent, dans l'éventualité où le Fonds détiendrait un placement dans une filiale, le Fonds comptabiliserait ce placement à la juste valeur par le biais du résultat net.

##### Classement des parts rachetables

Le Gérant a déterminé que les parts rachetables du Fonds doivent être classées comme passifs, étant donné que les conditions de classification en capitaux propres conformément à la norme IAS 32, Instruments financiers : présentation, ne sont pas remplies.

### 4. Normes comptables futures

#### IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

L'IASB a publié le 9 avril 2024 la norme IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers, qui remplacera IAS 1, Présentation des états financiers. Cette nouvelle norme, en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2027, vise à améliorer la comparabilité et la transparence des états financiers en introduisant un état du résultat global plus structuré. Le Gérant évalue présentement les implications de l'IFRS 18 et son impact sur les états financiers et les informations à fournir du Fonds.

#### IFRS 9, Instruments financiers et IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir

L'IASB a apporté des modifications à la norme comptable IFRS 9, Instruments financiers, et à la norme comptable IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir. Les modifications ont trait au règlement d'un passif financier au moyen d'un système de paiement électronique et à l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels aux actifs financiers présentant des caractéristiques liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »). L'IASB a également modifié les exigences pour les informations à fournir relativement aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ajouté des exigences pour les informations à fournir relativement aux instruments financiers présentant des éventualités. Ces modifications sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2026, avec une possibilité d'application anticipée. Le Gérant a évalué les implications de ces modifications et n'anticipe pas que son application aura un impact sur les états financiers et les informations à fournir du Fonds.

### 5. Parts rachetables en circulation

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts, chaque série comprenant un nombre illimité de parts sans valeur nominale. Chaque part du Fonds confère à son porteur un droit de vote et de participation et est rachetable au gré du porteur à sa valeur liquidative.

Le Fonds offre actuellement des parts des séries I et F pour émission comme suit :

Série I	Disponible pour les investisseurs qualifiés à la discrétion du Gérant.
Série F	Disponible pour les investisseurs qualifiés qui ne sont pas admissibles à l'achat de parts de la série I.



## 5. Parts rachetables en circulation (suite)

Au cours des exercices clos les 31 décembre, les opérations sur les parts rachetables de série I se présentent comme suit :

	2025	2024
<b>Nombre de parts rachetables en circulation au début de l'exercice</b>	5 542 856	4 377 691
<b>Nombre de parts rachetables émises et rachetées au cours de l'exercice</b>		
Émises au comptant et autres contreparties	1 542 170	1 324 418
Émises au réinvestissement des distributions	194 972	165 634
Rachetées	(370 527)	(324 887)
<b>Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>6 909 471</b>	<b>5 542 856</b>

Aucune part de la série F n'a été émise depuis le début des opérations du Fonds.

## 6. Évaluation des parts rachetables et distributions

La valeur liquidative des parts du Fonds est déterminée en divisant la juste valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds par le nombre de parts rachetables en circulation à la fin de chaque date d'évaluation.

Les revenus d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges du Fonds, sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. À la fin de chaque mois, les revenus reçus, nets des charges payées, sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces. Les gains ou pertes réalisés à la vente de placements sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les gains, nets des pertes, sont distribués et réinvestis à la fin de l'année d'imposition sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces. À la demande du Gérant, des distributions additionnelles de revenus et de gains peuvent survenir à d'autres moments durant l'année fiscale dans des circonstances exceptionnelles.

## 7. Gestion du capital

Le capital du Fonds est constitué de parts rachetables émises et en circulation. Conformément à la mission du Fonds, la quasi-totalité de son capital est investie en placements. Les informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du Fonds sont décrites à la note 11. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence externe en matière de gestion de son capital.

## 8. Revenus nets de prêts de titres

Le Fonds participe à un programme de prêt de titres avec le Fiduciaire. Les opérations de prêt de titres consistent en un prêt temporaire de titres à des emprunteurs qui fournissent des garanties et s'engagent à remettre les mêmes titres au Fonds à une date ultérieure. Selon les modalités du programme, le Fonds reçoit des garanties représentant au minimum 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Les garanties sont principalement composées de titres de créance ayant une cote de crédit élevée. La juste valeur des titres prêtés est déterminée conformément aux pratiques courantes de marché et des garanties additionnelles sont exigées si nécessaire.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur totale des titres prêtés et des garanties détenues pour les opérations de prêt de titres au 31 décembre. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans les états de la situation financière.

	2025	2024
	\$	\$
Juste valeur totale des titres prêtés	27 501 663	20 068 076
Valeur totale des garanties	28 052 516	20 469 464



## 8. Revenus nets de prêts de titres (suite)

Les revenus de prêts de titres aux états du résultat global sont présentés nets des frais sur prêt de titres auxquels le Fiduciaire du Fonds a droit, conformément aux termes du programme. Pour les exercices terminés le 31 décembre, les revenus de prêts de titres se détaillent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Revenus bruts de prêts de titres	19 845	18 744
Charges de prêts de titres	(7 938)	(7 497)
Revenus nets de prêts de titres	11 907	11 247
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	40,0 %	40,0 %

## 9. Honoraires

Le Fiduciaire reçoit des honoraires calculés selon une entente intervenue entre lui et le Gérant.

Les honoraires de gestion du Gérant sont facturés directement aux porteurs de parts.

## 10. Impôts sur le revenu

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, le Fonds est assujéti en tant que fiducie d'investissement à participation unitaire et est imposé sur ses revenus reçus et non distribués aux porteurs de parts. Le Fonds distribue aux porteurs de parts ses revenus d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges, et ses gains en capital nets réalisés.

Au 31 décembre 2025, le Fonds bénéficiait de pertes reportables pour un montant approximatif de 4 110 000 \$ (31 décembre 2024 : 3 589 000 \$), lesquelles peuvent être reportées indéfiniment et portées en réduction des distributions de gains en capital nets futurs aux porteurs de parts. Aucun actif au titre de ces pertes reportables n'a été constaté dans les états financiers.

## II. Risques associés aux instruments financiers

### Gestion du risque - Analyse

Le Fonds a pour objectif de générer un revenu par la création d'un portefeuille bien diversifié en obligations. Le Fonds comprend principalement des obligations de sociétés et de gouvernements canadiens, diversifiées entre les émetteurs, les régions économiques, les secteurs et les dates d'échéances. Le Gérant surveille régulièrement la pondération relative des différents titres à revenu fixe, des secteurs et des pays, et tient également compte de la capitalisation boursière et de la liquidité de chaque titre.

### Risque de crédit

Le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé correspond au total de la juste valeur des titres d'emprunt compris dans les placements, ainsi que des intérêts et autres montants à recevoir présentés aux états de la situation financière. La juste valeur de ces instruments financiers tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente donc le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé.



## II. Risques associés aux instruments financiers (suite)

### Risque de crédit (suite)

Le risque de crédit principal auquel le Fonds est exposé découle de ses placements dans des titres d'emprunt. Le Gérant est d'avis que le risque de crédit associé à ces placements dans des titres d'emprunt est limité étant donné qu'il investit dans des émetteurs présentant une cote de crédit élevée. Le Fonds détient des placements en obligations dont la répartition par cote de crédit s'établit comme suit :

Cote de crédit	2025 % de l'actif net	2024 % de l'actif net
AAA	31,00	32,68
AA	29,13	29,37
A	16,30	20,13
BBB	9,96	12,27
BB	-	0,48

Les cotes de crédit attribuées aux titres de marché monétaire ne sont pas présentées ci-dessus, le risque de crédit y afférent étant négligeable compte tenu de leur échéance à court terme.

Le risque de crédit associé aux opérations de prêt de titres est considéré comme minime étant donné la nature et la valeur des garanties détenues par le Fonds dans le cadre de ces opérations.

Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque d'inexécution est considéré comme limité, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Le risque de crédit afférent aux autres actifs financiers est considéré négligeable.

### Risque de liquidité

Les parts émises par le Fonds sont rachetables au gré du porteur, exposant ainsi le Fonds au risque de liquidité. Le risque de liquidité est minimisé puisque la majorité des actifs du Fonds est constituée de placements négociés en bourse ou dans un marché organisé, qui peuvent être facilement liquidés. Le paiement des rachats de parts peut également se faire sous forme de titres à la discrétion du Gérant.

Tous les autres passifs financiers ont une échéance inférieure à douze mois. Le Fonds maintient un niveau de trésorerie que le Gérant du Fonds trouve suffisant afin de maintenir les liquidités nécessaires.

### Risques de marché

Pour fins d'information sur les risques de marché, les normes IFRS de comptabilité requièrent la présentation d'une analyse de sensibilité montrant l'impact de changements raisonnablement possibles dans les variables de risque pertinentes sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts.

De l'avis du Gérant, cette analyse de sensibilité démontrant l'impact de variations dans le marché sur la valeur des instruments financiers est basée sur la prémisse hautement improbable que toutes les autres variables demeurent constantes. De plus, considérant la pluralité des interrelations entre les diverses composantes du risque de marché, le Gérant est d'avis qu'il n'est pas possible de quantifier l'impact de variations tenant compte de l'interdépendance de ces composantes. Conséquemment, en pratique, les résultats réels pourraient différer des analyses de sensibilité présentées ci-après et les écarts pourraient être significatifs.



## II. Risques associés aux instruments financiers (suite)

### Risques de marché (suite)

#### Risque de prix

Compte tenu de l'incertitude concernant les prix futurs des investissements, le Fonds est exposé au risque inhérent lié aux fluctuations du cours du marché. Conséquemment, le risque maximal auquel le Fonds est exposé correspond à la juste valeur de ses placements.

Les meilleures estimations du Gérant quant à l'impact, à la hausse ou à la baisse, sur la valeur des placements et de l'actif net du Fonds découlant des changements probables à l'égard des indices de référence, toutes autres variables étant égales par ailleurs, s'établissent approximativement comme suit :

Indices de référence	Variation en %	2025 Impact \$	2024 Impact \$
Indice de rendement total des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada	0,25	21 000	6 000
Indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada	1,00	562 000	491 000

#### Risque de change

Le Fonds n'est pas exposé au risque de change puisqu'il ne détient pas de placements investis dans des titres étrangers.

#### Risque de taux d'intérêt

Le Fonds est sujet au risque de taux d'intérêt majoritairement sur les obligations qu'il détient et dont les échéances sont les suivantes :

Date d'échéance des obligations	2025 \$	2024 \$
Moins de 1 an	2 695 925	4 314 379
1 à 5 ans	29 009 089	25 327 059
5 à 10 ans	23 288 062	18 098 869
Plus que 10 ans	1 169 872	1 349 849
Total	56 162 948	49 090 156

Une augmentation ou une diminution de 1 % dans les taux d'intérêt, toutes autres variables étant égales par ailleurs, aurait résulté en une variation à la baisse ou à la hausse de la valeur des placements et de l'actif net d'un montant approximatif de 2 237 000 \$ (31 décembre 2024 : 1 970 000 \$). Les fluctuations de taux d'intérêt n'ont aucun effet significatif sur la valeur des titres de marché monétaire détenus par le Fonds étant donné leur échéance à court terme.

## 12. Informations sur la juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont catégorisés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, reflétant la fiabilité des données utilisées pour établir les évaluations à la juste valeur.

- Niveau 1 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs;
- Niveau 2 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation basés sur des données de marché qui sont observables;
- Niveau 3 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation qui ne sont pas basés sur des données de marché observables.



## 12. Informations sur la juste valeur des instruments financiers (suite)

Les placements détenus par le Fonds et présentés à la juste valeur sont classés comme suit :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
2025	\$	\$	\$	\$
Obligations	40 847 678	15 315 270	-	56 162 948
Titres de marché monétaire	8 503 568	-	-	8 503 568
	49 351 246	15 315 270	-	64 666 516

  

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
2024	\$	\$	\$	\$
Obligations	34 010 041	15 080 115	-	49 090 156
Titres de marché monétaire	2 295 550	-	-	2 295 550
	36 305 591	15 080 115	-	51 385 706

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux.

La valeur comptable des instruments financiers non comptabilisés par le biais du résultat net se rapproche de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

## 13. Reclassement

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés au tableau des flux de trésorerie afin de refléter la présentation adoptée au cours de la période actuelle. Les sommes à recevoir et à payer au 31 décembre 2024 pour les activités de placements et les activités liées aux parts rachetables ont été reclassées à l'encontre des postes reflétant les mouvements de trésorerie. L'effet net sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et aux activités de financement est non significatif.

Par ailleurs, les gains et pertes non réalisés sur les effets de change classés dans l'effet de change sur l'encaisse libellé en devises ont été reclassés à l'encontre du produit tiré de la vente ou à l'échéance de placements.